



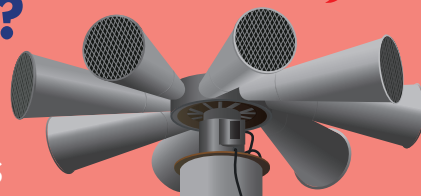
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

QU'EST-CE QU'UNE SIRÈNE D'ALERTE DE LA POPULATION ?

Un moyen d'alerte de la population
face à un danger grave imminent ou en cours

SAIP



Alerte à la population



Objectif

Alerter les personnes présentes dans une zone confrontée à un danger imminent par un signal sonore.



Déclenchement

Par le préfet de département, le préfet de police ou le maire

Pour faire face à un danger réel (naturel, technologique, industriel).



Que faire ?

S'informer par les sites institutionnels et les réseaux sociaux de la préfecture ou de la commune, écouter Radio France (France info, Ici,...), regarder France Télévisions pour **appliquer les consignes adaptées** (se confiner, évacuer).



Fonctionnement

Le **signal national d'alerte** (3 cycles de 1 minute et 41 secondes séparés par un silence) suivi du **signal de fin d'alerte** (son continu de 30 secondes).

Le **signal d'essai mensuel** chaque premier mercredi du mois (1 minute et 41 secondes).



écoute
du signal

Pour se préparer



Je participe à un exercice
de sécurité civile.

Pour connaître le prochain exercice,
consultez le site de votre préfecture.



J'identifie les risques près de chez moi.

En consultant le site :
www.georisques.gouv.fr



Je m'approprie les comportements
de sauvegarde.

Et je prépare mon kit d'urgence grâce au
Plan Individuel de Mise en Sécurité (PIMS).

